



Amende eronné - vice de procedure ?!

Par **Mickael**, le **13/04/2010** à **08:51**

Bonjour,rnrnCe matin, je suis allé au lycée, et puisque mon professeur n'étant pas la ,la CPE nous a fait sortir et donc je vis le Bus et je me suis précipité pour l'attraper afin d'aller rendormir :P (Car je reprends a 14h30 =))et c'est la que les agents de la RATP sont montés et qu'il m'ont mis une amende car j'avais rien sur moi ,ni portefeuille, ni ticket et encore moins ma CI ! rnrnDonc je lui ai permis de fouiller et a rien trouver, donc je lui ai dictée mes informations ,tout est bon sauf mon Nom de famille qui est erronée alors que je lui ai épelé !rnrnDonc j'aimerais savoir si oui ou non il aurait vice de procédure !rnrnMERCI d'avance !

Par **jeetendra**, le **13/04/2010** à **09:59**

Bonjour, il n'y a pas de vice de procédure [fluo]"à chaque fois que vous prenez le bus, le métro ou le train sans ticket, ou sans composer votre ticket, vous commettez une infraction",
[/fluo]cordialement.